FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Maraichage sur petites surfaces et pratiques agro écologiques : associations de cultures et rotations

Avec Charles Cosneau (formateur indépendant en permaculture et maraichage biologique)

12 et 13 décembre 2017 (9h - 17h)

OBJECTIF

Apporter une dimension agro écologique à sa ferme : appliquer les principes de multi performance sur un système maraicher sur petites surfaces. Assimiler les outils nécessaires pour la réussite de son projet (associations, rotations et impact économique et sociale).

PROGRAMME

Mardi 12 décembre 2017

9h à 12h30 : Les bases en maraichage bio sur petites surfaces

- Présentation des participants, de l'intervenant et du programme des deux jours
- Décrire et développer les caractéristiques de la permaculture appliquée au maraichage professionnel : définition, éthique, principes, grand enjeux économiques, dimension sociale : coopération entre maraicher, problématique de la production toute l'année et de la pénibilité liée au temps de travail.
- Le design pour un maraicher pro (méthodologie et problématiques)
- Présentation de la méthode OBREDIM et identification des grandes problématiques liées à l'activité maraichère

13h30 à 17h00 : Les techniques d'associations de cultures et la méthodes Jeavons

- La technique des associations de culture au jardin : La protection sanitaire (maladies, ravageurs, adventices) : intérêts et limites, Le maintien de la fertilité, Gain de production : quels légumes, quelles distances… ?
- Présentation d'indicateurs techniques permettant aux stagiaires d'avoir des repères sur les techniques d'associations de cultures.
- Présentation des techniques du bio intensif en maraichage : méthode Jeavons : la rotation des cultures par bloc pour mieux gérer la protection de ses cultures et la gestion de la fertilité. Créer de la fertilité sur sa ferme (dans un objectif d'autonomie), gagner en espace...

Mercredi 13 décembre 2017

9h à 12h30 : Les méthodes d'associations et de rotations : choisir la plus adaptée à sa situation

- Association ou rotation ? La vision de Jeavons, Fortier, Dawding ...
- Présentation des deux techniques par l'expérience de trois maraichers reconnus dans le monde : intérêts, avantages, limites, inconvénients, retour des stagiaires sur ces trois visions....
- Rotation incluant les engrais verts traditionnels et spécifiques de la méthode de jeavons
- Efficacité des rotations, grands principes des familles de légumes. Travail sur les indicateurs techniques liés aux rotations et associations de cultures

13h30 à 15h30 : Application des outils à sa situation personnelle

- Faire son calendrier de culture et ses rotations sur 2 ans : exercice pratique à partir des apports des séances précédentes, travail en petit groupe, présentation de quelques calendriers de culture en collectif

15h30 à 17h00 : Evaluer l'impact économique et social d'un changement de pratiques

- Rentabilité et temps de travail : Présentation du cas du Bec Hellouin, decryptage et points de vigilance sur une ferme maraichère en permaculture. Présentation des chiffres. Faire le lien entre les techniques vus lors des séances précédentes et les indicateurs.
- Bilan de la formation

FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto Agribio 84 PA01651

INFOS PRATIQUES

Intervenant : Charles Cosneau (formateur indépendant sur la permaculture et le maraichage biologique)
Animation/logistique : Conseiller filière maraichage à Agribio 84-13.
Lieu de formation : le mardi 12 et mercredi 13 décembre à 9h00 à la Maison du Parc des Alpilles, 2 boulevard Marceau, 13210 Saint Rémy de Provence
Repas du Midi (vers 12H30) : repas tiré du sac

Lieu de formation et plan

12 et 13 décembre à 09h00 : Maison du Parc des Alpilles, 2 boulevard Marceau, 13210 Saint Rémy de Provence

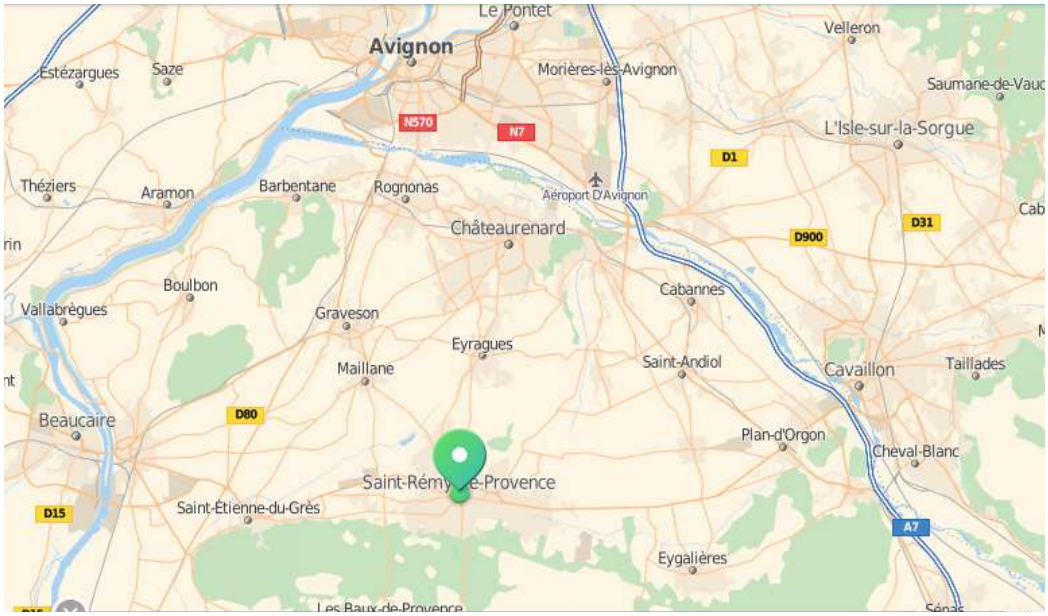

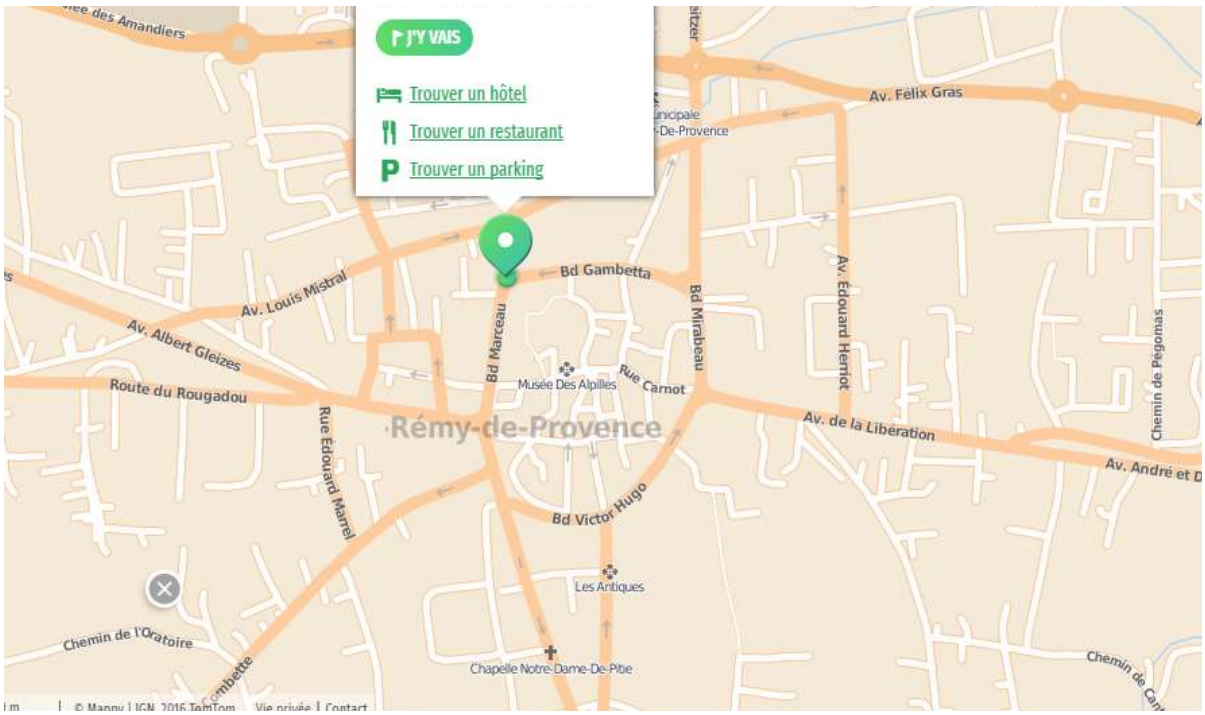

FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom: ……
Raison sociale : ……
Adresse : ……
Ville : ……
Téléphone : …… E-mail : ……
Date de naissance (exigée par le VIVEA) : ……

Précisions sur votre statut :

☐ Chef d'exploitation ☐ Cotisant solidaire ☐ Salarié agricole ☐ Technicien, conseiller agricole ☐ autre, précisez……

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : ☐ NON ☐ OUI
laquelle ?……
☐ Vos attentes vis à vis de de la formation : ……
……
☐ Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation
Date : Signature :

Je m'inscris à la formation

Maraichage sur petites surfaces et pratiques agro écologiques : associations de cultures et rotations

Je suis éligible au VIVEA
Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux :**
☐ Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**
☐ Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**
☐ Joindre un chèque de caution de 75€

Je ne suis pas éligible au VIVEA
Salariés, demandeurs d'emploi, …. vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, …), pôle emploi,…. Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.
☐ Joindre un chèque de caution de 75 €

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de caution.

Je joins un chèque de …… € à l'ordre de CIVAM bio du Vaucluse avec mon Bulletin d'inscription.

A renvoyer à :
Agribio Vaucluse - M.I.N.5 - 15 avenue Pierre Grand 84953 Cavaillon Cedex

Contact :
Oriane Mertz, Conseillère maraîchage - 06 95 96 16 62 - conseillermaraichage13-84@bio-provence.org

FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Pensez au service de remplacement

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

Le crédit d'impôt à la formation

Qui est concerné ?
Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

.

Comment est-il calculé ?
Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.
Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

Comment en bénéficier ?
La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est l**a facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

*Conditions générales de formation

Public : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

Aspects pratiques : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

Coût des formations : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA.
Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

Je souhaite participer à une formation : Je prends connaissance des conditions générales de formation.
Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

Je ne veux/peux plus participer à la formation : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation : En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

Après la formation : feuilles d'émargement, attestation, convention et facture acquittée peuvent être remises à la fin de la formation sur demande pour les formations payantes et pour bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.